

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	7

CONVOCACTION

Datée	du 28/03/2025
Affichée	le 28/03/2025

OBJET

Travaux de réhabilitation de
l'école Victor Hugo à L'Aigle :
Attribution des marchés de
travaux lots 4, 5 et 14

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-huit mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente : Virginie VIOLET

Monsieur Guy MARTEL, Vice-Président informe les membres du bureau que, pour les besoins de la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo, une procédure adaptée a été engagée, le 6 décembre 2024, en vue de l'attribution, en 17 lots séparés, d'un marché de travaux.

Les 17 lots sont les suivants :

- Lot n° 1: VRD
- Lot n° 2: Espaces Verts - clôtures
- Lot n° 3 : Curage - Démolition -Gros Œuvre - Chape
- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière
- Lot n° 6 : Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie
- Lot n° 8 : ITE - Traitement de façade
- Lot n° 9 : Menuiserie Intérieure Bois
- Lot n° 10 : Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation
- Lot n° 11: Carrelage Faïence
- Lot n° 12: Sols souples
- Lot n° 13 : Peinture
- Lot n° 14 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot n° 15 : Equipement de cuisine
- Lot n° 16 : Electricité
- Lot n° 17 : Ascenseur

Pour rappel, par délibération en date du 13 février 2025, il a été décidé de déclarer infructueux 2 lots dont aucune offre n'a été déposée dans le cadre de la procédure, s'agissant des lots :

- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière

Il est rappelé également, que par cette même délibération, 1 offre a été jugée inacceptable rendant infructueux le lot n° 14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation.

Aussi, en date du 13 mars 2025, le Bureau Communautaire a attribué 14 lots pour un montant global de 2 908 901,18 € HT.

Concernant les lots à attribuer ce jour, les procédures ont été conduites selon les termes délibérés en date 13 février 2025.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- **Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points**
- **Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel :**

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250403-2025-04-03-119-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- Moyen humains mis en œuvre par l'entreprise pour la bonne exécution des travaux = 10
- Moyen matériels et sécurité affectés à l'opération, en particulier pour respecter la sécurité de ses compagnons et diminuer la pénibilité = 10
- Gestion des déchets et démarche environnementale liés notamment aux dispositions prises par l'entreprise afin de maîtriser ses besoins en énergie et réduire son empreinte carbone = 10
- Le respect du planning = 10

Pour le lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage, 1 offre a été remise.

Pour le lot n° 5 : Couverture – Verrière, 1 offre a été remise.

Pour le lot n°14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation, 4 offres ont été remises dans les délais.

M. MARTEL présente le rapport d'analyse des offres.

Il est proposé d'attribuer les marchés à :

- Pour le lot 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage à l'entreprise MICARD pour un montant de 130 315,83 € HT
- Pour le lot 5 : Couverture – Verrière à l'entreprise ENC pour un montant de 699 741,79 € HT
- Pour le lot 14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation à l'entreprise ELAIRGIE pour un montant de 768 429,32 € HT

Pour rappel, le budget prévisionnel du poste TRAVAUX inscrit au budget de l'opération est de 5 623 516 € HT dont 4 705 106 € HT dédiés à l'ensemble des lots de travaux y compris la location des bâtiments modulaires provisoires.

En synthèse, le montant global des lots attribués dans le cadre de l'ensemble des marchés pour la réhabilitation de l'école est détaillé comme suit :

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE
			Marchés attribués en bureau
Travaux d'aménagement, yc compensations			4 788 555
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00
A2	Désamiantage Déplombage	HNTF	59 885,00
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71
2	Espaces Verts - clotures	EMERY PAYSAGE	170 086,24
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00
4	Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage	MICARD	130 315,83
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00
12	Sois souples	REVNOR	89 834,00
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00
TOTAL			4 788 555

Approuvé par le Conseil Municipal le 03/04/2025
 061-200068468-20250403-2025-04-03-119-DE
 Date de télétransmission : 04/04/2025
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

Ainsi, l'attribution de l'ensemble des lots travaux et des modulaires se traduisent par un dépassement de l'enveloppe de 83 448,52 € auquel il convient d'ajouter les montants des avenants déjà approuvés pour un total de 13 336,50 € soit un dépassement total de 96 785,02 €. Ce dépassement peut être absorbé soit par les aléas prévus au bilan (436 647 €) soit par les économies réalisées sur le poste " honoraires" estimées à 145 000 €.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-4 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu La délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 13 février 2025 classant sans suite et fixant les conditions d'une nouvelle consultation d'entreprises pour les lots 4, 5 et 14,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 13 mars 2025 attribuant les 14 premiers lots de travaux pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,

Monsieur SELLIER et Monsieur VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
- Pour le lot 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage à l'entreprise MICARD pour un montant de 130 315,83 € HT
 - Pour le lot 5 : Couverture – Verrière à l'entreprise ENC pour un montant de 699 741,79 € HT
 - Pour le lot 14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation à l'entreprise ELAIRGIE pour un montant de 768 429,32 € HT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250403-2025-04-03-119-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les marchés et toutes pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 4 AVR. 2025
Publié en ligne le - 4 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

